

Loiron-Ruillé

Octobre 2020

n°10

Bulletin d'informations communales

Vie municipale Actualités des Assos Dossier Enfance Jeunesse A votre rencontre Calendrier des fêtes Retour en image

www.loiron-ruille.fr



Dossier

Présentation du Conseil municipal
et des commissions

Vie municipale

*Enfance et Jeunesse
A votre rencontre*

*Actualités des Assos
Un peu d'histoire*

LE SOMMAIRE EN 1 Clin d'œil

p. 2 **Edito**

p. 3 **Vie municipale**



DOSSIER

Présentation de la nouvelle
équipe municipale
et des commissions

p. 10

p. 14 **Enfance Jeunesse**

p. 16 **Actu des assos**

p. 18 **A votre rencontre**

p. 19 **Un peu d'histoire**

p. 20 **Retour en images**

Edito

LE MOT DU MAIRE

Crise sanitaire oblige, nous n'avions pas eu de bulletin municipal avant la période estivale.

Qu'il me soit donc permis, certes à retardement, de vous remercier pour la confiance que vous avez accordée à notre équipe qui gèrera les affaires municipales pendant les six années à venir.

Voilà donc un début de mandat bien perturbé par cette crise sanitaire et qui ne nous permet pas de mettre en œuvre les projets tels que nous les avons imaginés, d'autant plus que les finances communales vont être sérieusement affectées.

Bien sûr, tous les domaines sont touchés : qu'ils soient économiques, scolaires, familiaux, sociaux, tous sont impactés de façons différentes et la rentrée que nous avons connue n'a ressemblé à aucune autre.

Même les regroupements familiaux en ont été affectés, qu'il en soit des mariages qu'il a dû falloir reporter malgré tous les préparatoires déjà réalisés, ou qu'il en soit des sépultures qui se sont souvent déroulées en présence d'un nombre de personnes très restreint alors que c'est un moment où l'on a besoin de se rassembler, d'être entouré.

La vie de la commune a pu cependant s'écouler avec les adaptations nécessaires, signes souvent de restrictions : réglementation concernant les regroupements, fonctionnement des commerces, activités associatives, fonctionnement des services communaux et des écoles, ...

Par ailleurs, nous nous sommes aussi habitués tant bien que mal au port du masque, ce bout de tissu insolite que nous avons plutôt l'habitude de voir couvrir les visages des asiatiques sur nos écrans de télé.

A ce stade, qu'il me soit permis d'adresser un certain nombre de remerciements : aux agents municipaux qui ont su répondre aux besoins dans le cadre des mesures qui nous étaient imposées, à tous nos acteurs économiques locaux qui ont dû trouver les adaptations nécessaires, à tous ceux qui ont fait preuve de solidarité envers des personnes fragilisées. Nous avons pu ainsi être témoins de nombre de gestes tout à fait positifs.

En même temps, la période estivale a, hélas, été riche en dégradations en tous genres, preuve, s'il en était besoin, que le respect du bien d'autrui est une valeur qui fait cruellement défaut chez certains ; il est tellement plus facile et aussi plus lâche de profiter l'obscurité pour s'adonner à ces pratiques imbéciles...

Pour cette fin d'année, je souhaite à chacun des jours meilleurs et remplis d'espoirs.

Bernard BOURGEAIS

Vie municipale

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Nous relatons ci-dessous la synthèse des Conseils Municipaux qui se sont tenus depuis début 2020, soit les réunions des 14 janvier, 4 février, 10 mars, 26 mai, 2 juin et 7 juillet. Au cours de ces réunions, voici les principaux sujets traités⁽¹⁾.

Conseil Municipal du 14 janvier

1) Dans le cadre des relations avec Laval Agglomération, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et leurs communes membres en vue notamment du calcul des Attributions de Compensation (AC).

Le rapport de la CLECT du 4 décembre 2019 qui porte sur les modalités de compensation des pertes de DGF des 14 communes du Pays de Loiron et sur le transfert des Eaux Pluviales Urbaines est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après délibération, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Après ce vote, les AC définitives (Attribution de Compensation), notamment celle de Loiron-Ruillé, seront adoptées par le Conseil Communautaire de Laval Agglomération.

2) Suite à délibération du 06/11/2018, il est convenu que Mayenne Habitat construise 5 logements : 3 situés place Gérard de la Rivière à Ruillé et 2 situés impasse de Touraine à Loiron.

Pour ce faire, Mayenne Habitat se porte acquéreur d'une parcelle de 470 m² à Ruillé au prix de 14 100 € HT plus TVA à 10 % et d'une parcelle de 504 m² à Loiron pour 15 120 € HT plus TVA à 10 % soit 30 € HT le m² suite à l'estimation des Domaines.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

3) Dans le cadre de la mise aux normes pour l'accessibilité à la salle des fêtes de Loiron, la rampe d'accès doit être aménagée. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 24 927 € HT.

Afin de réaliser cet investissement, il est proposé de solliciter la DETR 2020 pour une subvention de 30 % soit 7 478 €.

Ce projet est validé ainsi que la demande de subvention.

4) Dans le cadre de l'agrandissement de l'accueil périscolaire de Loiron, une aide à l'investissement a été validée par la CAF de la Mayenne pour un montant de 81 000 € (40 500 € sous forme de prêt sans intérêt et 40 500 € sous forme de subvention).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention avec la CAF de la Mayenne pour accepter ces aides financières.

5) Monsieur le Maire informe le Conseil que la population légale de Loiron-Ruillé indiquée par l'INSEE est de 2 728 habitants.

Conseil Municipal du 4 février

1) Il est rappelé que le règlement intérieur de la médiathèque Jules Verne date de 2013, il y a donc nécessité de procéder à des modifications en adoptant un nouveau règlement intérieur afin d'actualiser les modalités d'accès, d'abonnement et de prêt.

Ce règlement prend en compte les différents services offerts à la population. Il est important de noter que, depuis janvier 2020, il y a un seul réseau lecture accessible à tous sur toutes les communes de Laval Agglomération.

2) Afin de prendre en compte l'augmentation des effectifs le mercredi et les mois d'été à l'accueil de loisirs, il est proposé de signer un avenant au titre de l'année 2020 avec la Fédération Départementale de Familles Rurales qui gère ce service pour intégrer l'augmentation des prestations.

3) Monsieur le Maire rappelle que son prédécesseur, le docteur Roland BINDEL, qui a été Maire de Loiron de 1986 à 2014, a toujours eu pour objectif de réhabiliter l'ancien presbytère, bâtiment remarquable et central faisant partie du patrimoine local, pour y installer la Mairie.

Ce projet ayant pu aboutir au cours de son dernier mandat, Monsieur le Maire propose de nommer l'espace situé auprès des abords de la Mairie, côtés sud et ouest, « Espace Roland BINDEL » en reconnaissance pour cette réalisation. A la majorité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

.../...

Vie municipale

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 10 mars

La réunion est quasi entièrement consacrée aux questions budgétaires à savoir :

- l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019
- le vote des subventions aux associations au titre de 2020
- le vote du budget primitif 2020 : fonctionnement et investissement

1) Comptes de gestion

Dressés par le receveur, ils constituent la reddition des comptes fournis à l'ordonnateur qu'est la Commune. Ils concernent le budget principal et le budget assainissement. A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que ces comptes n'appellent ni observation, ni réserve.

2) Comptes administratifs

M. CHAPLET présente le rapport sur les comptes administratifs, conformes aux comptes de gestion :

- budget principal :
 - excédent de fonctionnement de 451 567,08 € et
 - déficit d'investissement de -460 661,10 € (résultats cumulés).
- budget assainissement : excédent de fonctionnement de 309 714,86 € et excédent d'investissement de 265 570,53 € (résultats cumulés). A noter que ce budget assainissement est transféré à Laval Agglomération à compter du 01/01/2020, une délibération a été prise fin 2019 à ce sujet.

3) Vote des subventions aux associations pour 2020

Après l'expression des demandes effectuées par les associations, la commission Vie Associative a émis un avis ainsi que la commission Finances. Les subventions concernées sont donc proposées au Conseil Municipal.

Le montant global accepté par le Conseil Municipal se monte à 39 524 € en faveur de 23 associations.

Le détail de ces subventions figure sur le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal disponible en Mairie et sur le site Internet de la Commune.

4) Budget primitif

Contexte : C'est notre 2^{ème} budget au sein de Laval Agglomération avec notamment l'Attribution de Compensation (AC) qui vient donc, comme son nom l'indique, compenser les rentrées de fiscalité que notre Commune ne perçoit plus directement ainsi que les impacts financiers liés aux transferts de compétence. Autre point important, il s'agit de la dernière année où nous recevons la Taxe d'Habitation (TH) car, à compter de 2021, nous aurons là encore une dotation de compensation qui émanera de l'État. On voit bien qu'au travers de ces évolutions, la Commune reçoit de moins en moins d'impôts directs remplacés par des compensations mais nous perdons de ce fait une partie de notre autonomie sur le plan de nos recettes fiscales. A noter que notre budget est impacté par le transfert de l'as-

sainissement même si les chiffres se compensent.

Fonctionnement :

Nous avons voulu établir un budget prudent en étant vigilants et rigoureux sur les dépenses. Concernant les recettes, nous avons pris en compte les prévisions de dotations que notre Commune doit recevoir notamment l'attribution de compensation venant de Laval Agglomération. Par ailleurs, les produits de la fiscalité locale devraient poursuivre une légère progression du fait de l'augmentation régulière de la population et ceci, sans toucher aux taux d'imposition. A contrario, nous prévoyons par prudence une diminution des dotations et participations.

La section Fonctionnement s'équilibre à 2 800 748,39 €.

A noter que l'excédent de recettes sur les dépenses ressort à 140 181,81 € permettant de participer au financement des investissements.

Investissement :

Après une année 2019 où nous avons réalisé 3 gros projets (l'extension de l'accueil périscolaire de Loiron, la création d'une nouvelle classe et d'un préau à l'Ecole Jean Moulin et la rénovation de la salle des fêtes de Ruillé), l'année 2020 sera beaucoup plus calme en investissements d'autant plus qu'il y a les élections municipales. Les principaux projets vont concerner : l'agrandissement des 2 cimetières en commençant par celui de Ruillé cette année, des travaux de voirie et des mises aux normes d'accessibilité (rampe accès salle des fêtes). Nous engagerons aussi des études pour des projets futurs (Ecole Robert Tatin, ancien presbytère de Ruillé) ainsi qu'une réflexion sur les aménagements entre nos 2 bourgs pour l'avenir.

Au total, un montant global de 500 000 € TTC d'investissements nouveaux.

Au global, la section Investissement s'équilibre à 2 090 918,26 €

Après échanges, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

5) Suite à la présentation effectuée par M. MAUDET, les tarifs de l'accueil de loisirs pour les vacances d'été 2020 sont approuvés à l'unanimité. Il en est de même pour les tarifs des services Enfance/Jeunesse applicables du 01/09/2020 au 31/08/2021. Le détail de ces tarifs est disponible sur le site internet de la Commune et sur le compte-rendu détaillé du Conseil.

6) M. JALLU présente le projet d'extension des cimetières de Ruillé et de Loiron avec une priorité de réalisation sur Ruillé vu le manque d'emplacements.

Tel que le chiffrage a été effectué, le montant global atteint la somme de 278 000 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de lancer l'opération avec un budget de 110 000 € TTC cette année.

Conseil Municipal du 26 mai

La séance a pour objet l'installation du nouveau Conseil Municipal et l'élection du Maire, des Maires délégués et des adjoints à bulletin secret.

Après l'appel des 27 conseillers, le doyen d'âge qui préside l'assemblée demande s'il y a des candidats en tant que Maire : seul Bernard BOURGEAIS se déclare candidat.

Le vote suivi du dépouillement donne le résultat suivant : Bernard BOURGEAIS obtient 25 voix sur 27 votants.

Bernard BOURGEAIS est proclamé Maire, il est immédiatement installé et prend la Présidence de l'assemblée.

Le Maire indique que les adjoints sont élus sur liste.

Le Conseil Municipal décide d'élire 7 adjoints, la liste qui se présente est conduite par Gérard JALLU et est composée des conseillers suivants : Gérard JALLU, Isabelle GROSEIL, Christian GRIVEAU, Sylvie BLOT, Louis GUEROT, Florence MARTI-

NAT et André MAUDET.

Le vote sur liste suivi du dépouillement donne le résultat suivant : la liste candidate obtient

25 voix sur 27 votants.

Puis le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Loiron.

Un seul candidat se déclare : **Jean-Luc CHAPLET**.

Le vote suivi du dépouillement donne le résultat suivant : Jean-Luc CHAPLET obtient 25 voix sur 27 votants.

Enfin, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Ruillé-le-Gravelais.

Un seul candidat se déclare : **Gérard JALLU**.

Le vote suivi du dépouillement donne le résultat suivant : Gérard JALLU obtient 23 voix sur 27 votants.

Conseil Municipal du 2 juin

1) Détermination des Commissions

Il est décidé de créer 9 commissions :

- **Urbanisme et Aménagement** composée de 15 membres et présidée par Gérard JALLU

- **Associations et Vie Culturelle** composée de 7 membres et présidée par Isabelle GROSEIL

- **Bâtiments communaux** composée de 10 membres et présidée par Christian GRIVEAU

- **Cadre de vie et Service à la population** composée de 9 membres et présidée par Sylvie BLOT

- **Voirie Communale/Sécurité Routière/Réseaux, Espaces verts** composée de 11 membres et présidée par Louis GUEROT

- **Communication** composée de 7 membres et présidée par Florence MARTINAT

- **Jeunesse/Accueil de Loisirs/Affaires scolaires/Affaires périscolaires/Restauration scolaire** composée de 10 membres et présidée par André MAUDET

- **Finances communales et Vie économique** composée de 11 membres et présidée par Jean-Luc CHAPLET

- **Attribution des logements locatifs communaux** composée de 4 membres et présidée de droit par le Maire.

La composition détaillée des commissions et les autres nominations de représentants dans différentes structures (hors Laval Agglo) figurent dans le compte-rendu officiel du Conseil Municipal disponible en Mairie et sur le site internet de la Commune.

2) Afin de permettre un fonctionnement fluide de la municipalité et une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide de déléguer 12 attributions au Maire portant sur divers domaines d'action notamment de prendre toute décision financière d'un montant inférieur à 90.000 € HT dans le cadre des crédits inscrits au budget.

Le Maire doit rendre compte des décisions prises en vertu de ces délégations lors de chaque réunion du Conseil Municipal.

3) Le Conseil Municipal procède à la fixation du montant des indemnités de fonction dans le cadre de la réglementation et en-deçà des montants maximums. Ces indemnités concernent le Maire, les 2 Maires délégués et les adjoints.

4) Il est procédé au vote des taux d'imposition 2020 : taxe d'habitation (19,47%),

foncier bâti (21,96%) et foncier non bâti (38,03%). Taux identiques à 2019.

5) M. Louis GUEROT présente l'estimation du projet d'éclairage public qui consiste à rénover 17 horloges pour un montant de 12.327,50 € HT, ce qui laisse à la charge de la Commune après subvention une somme de 9.738,73 € HT. Ce projet inscrit au budget est accepté par le Conseil Municipal.

6) M. André MAUDET présente l'évolution des tarifs publics des services Enfance/Jeunesse, Accueil de Loisirs et Accueils périscolaires à compter du 01/09/2020 jusqu'au 31/08/2021 avec une évolution de +1,50 %.

Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

7) Afin de finaliser la mise en place d'un sentier piétonnier, le Conseil Municipal est amené à décider d'acheter une surface approximative de 1.500 m² de la parcelle ZX0005 appartenant à l'indivision Jallu-Aupied au prix de 0,60 € le m² avec en sus une indemnité d'éviction de 0,45 € le m² pour l'exploitant (GAEC Jallu). Les frais seront à la charge de la Commune.

Vie municipale

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 7 juillet

1) M. JALLU présente le nouveau contexte relatif aux transports scolaires à savoir que Laval Agglomération doit exercer cette compétence à compter du 01/01/2020. Laval Agglomération a souhaité déléguer à la Région à l'exception des services primaires qui seraient délégués aux communes dans le cadre d'une convention sur durée limitée.

Dans ces conditions, après échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre le service de transport scolaire pour les primaires à compter de la rentrée de septembre 2020.

2) Dans le cadre du projet d'aménagement des cimetières, le résultat de l'appel d'offres est présenté au Conseil Municipal qui valide le choix proposé de l'Entreprise Jourdan Nature de Liffré (35) pour son offre au prix de 224 003,10 € HT.

3) Le Gouvernement a lancé un grand plan vélo assorti d'aides financières afin de promouvoir l'usage du vélo. Ainsi, les attaches vélos sont subventionnées à hauteur de 60 % avec un plafond de 150 €/emplacement. Le Conseil Municipal décide d'implanter 8 garages à vélos dans des lieux choisis à Ruillé et à Loiron.

4) En vue du projet de construction du Centre de Secours, une Convention d'accompagnement financier avec le SDIS et Laval Agglomération est proposée à notre Commune dans laquelle elle s'engage à fournir un terrain viabilisé pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal décide de conclure cette convention.

5) En 2018, une réflexion a été conduite par un groupe d'habitants de Loiron-Ruillé sous la coordination du Cabinet Prigent afin d'appréhender et de définir les principaux choix concernant les aménagements à envisager entre nos 2 bourgs. Afin de poursuivre cette réflexion et de l'approfondir dans le cadre du PLUI maintenant adopté, le Conseil Municipal décide de passer une convention avec le CAUE pour un prix de 2 500 €.

6) En ce début de mandat, il appartient au Conseil Municipal de définir le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il est composé à parité de 16 membres maximum en plus du Maire qui en est le Président.

Sur proposition du Maire, il est décidé de nommer 14 membres : 7 du Conseil Municipal et 7 issues de la société civile.

Pour le Conseil Municipal, il s'agit de Gérard JALLU, Annette PIVERT, Jean-Luc CHAPLET, Louis GUEROT, Laëtitia PICHON, Florence MARTINAT et Virginie GARDAN.

Pour la société civile, nommés par arrêté du Maire : Marie-Thérèse RICOU, Annick POULARD, Roger GARNIER, Solange PAUMARD, Jocelyne GRIVEAU, Francis PAUMARD et Marie-Madeleine RALLU.

7) En fin de réunion, un point est fait sur les sujets suivants : l'adressage, l'urbanisme, le budget et la rampe d'accès à la salle des fêtes

Conseil Municipal du 16 septembre

1) M. JALLU indique que la Commune a reçu une demande relative à la servitude consentie par acte notarié en 1978 par les conjoints GERARD quant à la libre circulation, à pied, sur la chaussée de l'étang des Rochettes et le pré à gauche.

La demande porte sur la levée ou non de cette servitude dans le cadre de la transaction foncière en cours.

Après échanges, débat et vote, le Conseil Municipal se prononce pour la conservation de la servitude.

2) M. GUEROT informe le Conseil Municipal du marché accord-cadre pour la voirie lancé pour 4 ans via Mayenne Ingénierie. Après analyse des offres reçues, il est proposé de contracter avec la SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

3) Désignation de Louis GUEROT comme représentant à Mayenne Ingénierie, de Jean-Luc CHAPLET comme titulaire et Gérard JALLU comme suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Laval Agglo).

4) Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Groupement de Commandes pour l'achat d'électricité coordonné par Territoire d'Energie Mayenne.

5) Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour nommer un coordinateur pour le recensement de la population sur la commune qui aura lieu début 2021. Ce coordinateur sera rémunéré sur la base du Smic pour le travail effectué.

6) Après exposé par M. JALLU sur le devenir envisagé pour l'ancienne gendarmerie, rue d'Anjou à Loiron, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour solliciter une estimation par les Domaines en vue d'une mise en vente future.

7) Monsieur le Maire fait état de la demande reçue en vue d'une préemption éventuelle par la Commune suite à la vente en cours de la maison située 6, rue de la Forge à Loiron.

Compte tenu de la situation en centre bourg et donc d'un besoin possible de cet espace à moyen terme, le Conseil Municipal se prononce par vote majoritaire pour faire jouer le droit de préemption.

⁽¹⁾ Il s'agit d'une synthèse des principaux sujets traités et non pas du compte-rendu exhaustif des réunions. Ceux-ci sont affichés en Mairies et sont disponibles sur le site internet www.loiron-ruille.fr.

POINT SUR LES TRAVAUX

TRAVAUX FAITS OU EN COURS

► Des travaux d'**entretien des voiries communales** ont été effectués par l'entreprise FTPB de St-Pierre-la-Cour au mois de Juillet 2020. Ces travaux étaient prévus à l'automne 2019 mais ils avaient été reportés à cause des mauvaises conditions climatiques.

Les travaux de rechargement de la chaussée ont été réalisés sur :

- la V.C. de la Bretonnière et de la Vallée en partie, et de la Motte à la Morinière.

Soit environ 10 000 m² de bande de roulement pour un montant de 54 981,63 € TTC.



► **Derrière l'école St-Joseph** (Impasse de la forge), 3 candélabres ont été posés, en juin, pour la sécurité des enfants.

► **Le fauchage des accotements** et le broyage des talus au niveau des courbes ont été réalisés au mois de juin. Le broyage des fossés et talus se poursuivra de septembre à octobre par l'entreprise Michel Marchand.

TRAVAUX A VENIR

► **Aménagement** rue du Docteur Ramé au rond-point du U Express.

Le relevé topographique a été effectué par le cabinet Legendre au mois de juin.

Un passage de caméra dans nos réseaux eaux pluviales et eaux usées va être réalisé courant septembre par l'entreprise AEOS JAN pour savoir si nos réseaux sont de bonne qualité.

► **L'arrivée de la fibre** : Les travaux d'élague préparatoires sont en cours de réalisation, ce qui indique que la mise en place de la fibre est proche (voir ci-contre).

► **Clos Vitalis** : Une plaquette de présentation du projet réalisée par le Groupe Procivis est à votre disposition à la mairie.

► Nous poursuivons une campagne de **curage de fossés** d'environ 7 kms qui sera réalisée par l'entreprise ELB de Brée.

Ces travaux sont prévus en septembre. ■

ARRIVÉE DE LA FIBRE

L'arrivée de la fibre est maintenant proche et il est nécessaire que chaque point de distribution puisse avoir un numéro précis.

La commission adressage a donc travaillé en ce sens tout en prenant en compte les demandes des services de sécurité (pompiers, SAMU) afin d'améliorer les repérages des habitations, des rues et des lieux-dits.

Dans cette perspective le travail a donc consisté à donner un nom aux routes principales en campagne et notre convention de travail avec la poste nous permettra d'attribuer un numéro qu'on appelle « distanciel » à chaque habitation. Celui-ci correspondra à la distance entre cette habitation et le début de la voie (point de départ le plus près de la mairie). Ainsi même s'il y a trois maisons dans un même lieu-dit, chacune aura son numéro.

En agglomération, le numérotage se fera de manière « séquentielle » (1.2.3.4...) pour les habitations n'ayant pas de numéro ainsi que pour les lieux publics. Il conviendra aussi de donner des noms aux rues des lotissements qui n'en ont pas, en évitant les homonymies relevées par la poste. Les compléments ou modifications devront faire apparaître la rue sur laquelle se trouve l'accès de l'habitation.

A noter qu'il ne sera pas nécessaire de refaire les documents administratifs tels que cartes d'identités ou permis de conduire, etc, suite à ces éventuels changements ou compléments.

Une réunion publique sera difficilement réalisable compte-tenu du contexte sanitaire mais des rencontres pourront être organisées pour apporter plus de précisions selon les nécessités.

Nous sommes conscients que l'arrivée de la fibre est un enjeu fort, notamment dans le mode actuel de communication et de télétravail, la réussite de l'adressage en fait partie avec un impact de longue durée.

Nous comptons sur vous pour mener à bien cette avancée qui nous concerne tous. ■



Vie municipale

Aménagement et agrandissement des deux cimetières

Le conseil municipal, au vu des conclusions du cabinet d'étude ELABOR, avait pris la décision d'agrandir et d'aménager nos deux cimetières.

En effet le nombre d'emplacements disponibles devient très restreint notamment sur Ruillé et l'évolution des choix nous amènent à développer les propositions en cavurnes et columbariums.

Nous sommes maintenant à la phase réalisation, à la fois sur Ruillé où l'agrandissement se fait à l'arrière de l'atelier communal de manière contiguë au cimetière existant. Nous y aménageons en même temps un jardin du souvenir et le mur du columbarium est réalisé par l'atelier d'insertion « Chantier d'Avenir » de Laval Agglomération.

Le cimetière de Loiron va d'abord connaître un nouvel espace de cavurnes, columbarium et jardin du souvenir vers le sud (au bout face à l'entrée principale) puis l'an prochain un espace d'agrandissement pour les caveaux côté nord avec possibilité de doublement de l'espace cavurnes et columbarium. A ceci viendra s'ajouter l'aménagement des allées mais surtout une nouvelle entrée (allée médiane) et parking pour personnes à mobilité réduite et visiteurs par le chemin de l'étang des Rochettes.

L'ensemble de ces travaux représentera 280 000 euros sur deux ans et permettra de répondre au besoin, à l'évolution et la circulation des familles. ■



RUILLÉ : AGRANDISSEMENT À L'ARRIÈRE DE L'ATELIER COMMUNAL



LOIRON : PARKING POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITES

CENTRE DE SANTÉ PAYS DE LOIRON SUD



Depuis sa création, notre Centre de Santé a permis à bon nombre de nos concitoyens de pouvoir bénéficier d'une offre de soins assez diversifiée.

Comme partout, nous éprouvons des difficultés pour recevoir des nouveaux médecins. En ce qui nous concerne, nous pensions pouvoir accueillir trois médecins mais le docteur Ferreira nous a fait connaître son désir de quitter notre établissement. En même temps, c'est le docteur Laura VIDAL BLANCO qui commençait à exercer dans notre structure. Nous lui souhaitons une parfaite intégration et une entière réussite dans sa mission.

Aujourd'hui, notre Centre de Santé accueille donc : deux médecins, une infirmière, deux kinés, une orthophoniste, une psychologue et une pédicure-podologue. Nous continuerons nos efforts pour compléter cette équipe.

En ce qui concerne la gouvernance, après le départ de Simone THIREAU qui était présidente depuis la création du Centre de Santé et qui était maire de St-Cyr-le-Gravelais, le bureau est constitué ainsi :

- Bernard Bourgeais, président du Centre de Santé et maire de Loiron-Ruillé
- Louis Michel, vice-président et maire de St-Cyr-le-Gravelais
- Anthony Roullier, secrétaire et maire de Beaulieu-sur-Oudon

Nous devons rendre hommage à Simone Thireau pour son action en faveur du Centre de Santé. Son rôle a été prépondérant dans la création de ce Centre et elle s'est toujours énormément investie pour son développement. En signe de reconnaissance, le Conseil d'administration a décidé de la nommer présidente d'honneur. ■

COVID-19

En cette période de crise sanitaire, où des événements attendus par chacun sont annulés, forum des associations, vide grenier, rencontres sportives à huis clos..., il nous faut porter le masque.

Deux distributions ont eu lieu au sein de notre commune. Le 7 mai, les anciens et les nouveaux membres du conseil municipal, accompagnés de bénévoles ont distribués en porte à porte les masques mis à disposition par le Conseil Départemental. Aujourd'hui, ce sont des masques mis à disposition par la mairie qui sont distribués aux habitants de la commune dans les mêmes conditions que la première fois, tout habitant de plus de 11 ans a droit à deux masques. Ils sont à venir chercher à la mairie de Loiron ou à l'annexe de Ruillé. N'hésitez pas, ils vous attendent.

Le mercredi 19 août, un bus de dépistage COVID était présent dans notre commune, 112 personnes sont venues faire le test.

Aujourd'hui, depuis le 28 août, le port du masque est obligatoire dans notre commune, la rentrée s'est faite avec le masque pour tous...

Dans les années 80, un slogan disait pour une autre actualité « sortez couvert », c'est toujours vrai ! Protégez-vous et protégez les autres.

Mais aujourd'hui, on se demande quand même « quand tomberont les masques ». ■



NOUVEAUX HABITANTS :

Si vous venez de vous installer sur la commune, nous vous invitons à vous connaître auprès de la mairie. Trois possibilités s'offrent à vous pour vous faire connaître :

- Vous pouvez vous déplacer à la mairie de Loiron ou à l'annexe de Ruillé,
- Vous pouvez téléphoner à la mairie de Loiron au 02 43 02 10 24
- Enfin, si vous le préférez, vous pouvez nous adresser un mail :

contact@loiron-ruille.fr

En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de repas du CCAS cette année.

À NOTER DANS VOS AGENDAS :

► La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 22 janvier 2021. Nous vous y attendons nombreux.

► Le recensement aura lieu en début d'année, de mi-janvier à mi-février, probablement. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux personnes en charge de cette mission.

MÉDIATHÈQUE JULES VERNE

Cette année a été très particulière suite au Covid-19 quelques changements à la Médiathèque, toutes les infos sont indiquées sur la porte ainsi que sur le site internet de la commune.

Janvier 2020 : changement de logiciel pour tout le réseau « Orphée ».

- Réseau entre 28 bibliothèques.
- 1 carte unique et gratuite.
- 1 navette hebdomadaire.
- 1 portail web : www.labib.agglo-laval.fr.
- 1 programme d'animations gratuit et varié.

PROGRAMMATIONS :

- Atelier numérique : mondes augmentés par Electronik

Mercredi 4 novembre 14h

de 8 à 11 ans -

Sur réservations au 09.67.36.90.07

- Rencontre : la justice, une affaire de preuve plus que de vérité ?

Par Maître Dirickx

Mardi 24 Novembre 20h

Sur réservation au 09.67.36.90.07

Programme susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des recommandations sanitaires liées au COVID-19

- Exposition de Noëlle Herrenschmidt « Aquarelles Croquis d'Audience »

du 15 novembre au 15 décembre



-Prix Bull'Gomme

-Prix T'aimes lire

L'équipe de la médiathèque vous souhaite une bonne rentrée à toutes et tous. ■

L'équipe municipale élue

13 femmes et 14 hommes dont 14 nouveaux élus vont œuvrer pour notre commune pour les 6 prochaines années.



Bernard BOURGEAIS
Maire

Président de droit de toutes les commissions communales



Gérard JALLU
1^{er} adjoint

Maire délégué de Ruillé



Isabelle GROSEIL
2^{ème} adjointe



Christian GRIVEAU
3^{ème} adjoint



Jean-Luc CHAPLET
Conseiller municipal

Maire délégué de Loiron



Aurélie BLIN
Conseillère municipale



Anthony BRUNEL
Conseiller municipal



Christina BEUGEARD
Conseillère municipale



Annette PIVERT
Conseillère municipale



Laëtitia BARROCHE
Conseillère municipale



Jean-Claude HIVERT
Conseiller municipal



Virginie GARDAN
Conseillère municipale



Michel LABBÉ
Conseiller municipal

IONS ADJOINTS NOUVELLE ÉQUIPE MAIRE

Après les élections du 15 mars, la nouvelle équipe élue au 1^{er} tour n'avait pas pu prendre ses fonctions en raison du contexte sanitaire lié au Covid 19. Les 27 conseillers issus de la liste « Construisons ensemble l'avenir de Loiron -Ruillé » menée par Bernard Bourgeois ont pu prendre leurs fonctions le 27 mai dernier.



Sylvie BLOT
4^{ème} adjointe



Louis GUÉROT
5^{ème} adjoint



Florence MARTINAT
6^{ème} adjointe



André MAUDET
7^{ème} adjoint



Martial CHAINEAU
Conseiller municipal



Chrystèle FOUCHER
Conseillère municipale



Christian CORRAIE
Conseiller municipal



Frédérique GOURDIN
Conseillère municipale



Clément WATTIAUX
Conseiller municipal



Sandrine GLET
Conseillère municipale



Michel PLANCHENAU
Conseiller municipal



Laëtitia PICHON
Conseillère municipale



Olivier ROUSSEAU
Conseiller municipal



Tiphaine ROCHER-LEVEQUE
Conseillère municipale

Les commissions permanentes



URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Gérard JALLU, Laëtitia BARROCHE, Christina BEAUGEARD, Sylvie BLOT, Laëtitia BARROCHE, Anthony BRUNEL, Jean-Luc CHAPLET, Christian CORRAIE, Sandrine GLET, Frédérique GOURDIN, Christian GRIVEAU, Louis GUEROT, Florence MARTINAT, André MAUDET, Olivier ROUSSEAU, Clément WATTIAUX



VOIRIE COMMUNALE, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, RÉSEAUX, ESPACES VERTS ET MATÉRIEL

Louis GUEROT, Christina BEAUGEARD, Aurélie BLIN, Anthony BRUNEL, Martial CHAINEAU, Christian CORRAIE, Christian GRIVEAU, Jean-Claude HIVERT, Michel PLANCHENAULT, Olivier ROUSSEAU



ASSOCIATIONS ET VIE CULTURELLE

Isabelle GROSEIL, Martial CHAINEAU, Virginie GARDAN, Michel LABBE, Florence MARTINAT, Michel PLANCHENAULT



COMMUNICATION

Florence MARTINAT, Jean-Luc CHAPLET, Christèle FOUCHER, Gérard JALLU, Laëtitia PICHON, Tiphaine ROCHER-LEVEQUE



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Christian GRIVEAU, Laëtitia BARROCHE, Christian CORRAIE, Anthony BRUNEL, Louis GUEROT, Jean-Claude HIVERT, Michel LABBE, Annette PIVERT, Michel PLANCHENAULT, Olivier ROUSSEAU



JEUNESSE, ACCUEIL DE LOISIRS, AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE

André MAUDET, Laëtitia BARROCHE, Aurélie BLIN, Virginie GARDAN, Sandrine GLET, Frédérique GOURDIN, Isabelle GROSEIL, Laëtitia PICHON, Annette PIVERT, Clément WATTIAUX



CADRE DE VIE ET SERVICE À LA POPULATION

Sylvie BLOT, Christina BEAUGEARD, Christèle FOUCHER, Virginie GARDAN, Sandrine GLET, Frédérique GOURDIN, Laëtitia PICHON, Annette PIVERT, Tiphaine ROCHER-LEVEQUE



FINANCES PUBLIQUES ET VIE ÉCONOMIQUE

Jean-Luc CHAPLET, Aurélie BLIN, Sylvie BLOT, Martial CHAINEAU, Isabelle GROSEIL, Louis GUEROT, Jean-Claude HIVERT, Gérard JALLU, Michel LABBE, André MAUDET, Clément WATTIAUX

Les instances communales

COMMISSION CHARGÉE DE L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Bernard BOURGEAIS (Président de droit), Aurélie BLIN, Tiphaine ROCHER-LEVEQUE, Florence MARTINAT

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires : Jean-Luc CHAPLET, Christian GRIVEAU, Louis GUEROT

Suppléants : Sylvie BLOT, Gérard JALLU, Sandrine GLET

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Clément WATTIAUX, Aurélie BLIN, Martial CHAINEAU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Gérard JALLU, Annette Pivert, Jean-Luc CHAPLET, Louis GUEROT, Laetitia PICHON, Florence MARTINAT, Virginie GARDAN

Autres

DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU CNAS

Frédérique GOURDIN

REPRÉSENTANTS À TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Délégué titulaire : Louis GUEROT

Suppléant : Michel PLANCHENAULT

SIVU CENTRE DE SANTÉ PAYS DE LOIRON SUD

Délégués titulaires : Bernard BOURGEAIS, Gérard JALLU

Délégué suppléant : Jean-Luc CHAPLET

DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE JUMELAGE

Délégué titulaire : Isabelle GROSEIL

Délégué suppléant : Tiphaine ROCHER-LEVEQUE

LAVAL AGGLO :

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Bernard BOURGEAIS, conseiller délégué en charge des solidarités et accès aux soins

Isabelle GROSEIL, conseillère suppléante

SYNDICAT DES BASSINS DE LA JOUANNE, AGGLOMÉRATION DE LAVAL, VICQIN ET OUETTE :

Michel PLANCHENAULT

ELU SECURITE ROUTIERE :

Sylvie BLOT

Commissions Laval Agglomération :

ÉCONOMIE, TOURISME :

Gérard JALLU, Sylvie BLOT

AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE :

Michel PLANCHENAULT

MOBILITÉ :

Louis GUEROT, Virginie GARDAN

ENVIRONNEMENT :

Christian GRIVEAU, Frédérique GOURDIN, Aurélie BLIN

CULTURE :

Isabelle GROSEIL

ACTIONS SOCIALES ET SANTÉ :

Bernard BOURGEAIS, Florence MARTINAT, Annette PIVERT

RESSOURCES (FINANCES ET PERSONNEL) :

Jean-Luc CHAPLET

SPORTS :

André MAUDET

RECHERCHE ET INNOVATION :

Tiphaine ROCHER-LEVEQUE

Enfance



Accueil de loisirs

ÉTÉ 2020

Le camping de L'Oie Rouillée a été ouvert du 6 au 31 juillet et du 17 au 31 août.

146 enfants différents avec une moyenne de 56 enfants sur juillet et 30 sur août.

L'inspecteur Loirizo a missionné les enfants sur l'amélioration du camping et de son Van. Nous sommes partis à la découverte de différents campings :

Camping à la mer, à la montagne, dans la nature, à la ferme, de luxe, paradis de luxe.

Les sorties et les camps n'étant pas possibles en lien avec les conditions sanitaires, nous avons donné rendez-vous à des intervenants extérieurs (Aérobobox, structures gonflables, jeux en bois, magicien, colporteur de chansons).

Le jeudi 30 juillet, à défaut de faire la fête de fin d'été c'est un food-truck qui est venu pour le déjeuner. Les enfants avaient le choix en galettes saucisses, jambon fromage + barquette de frites, crêpe chocolat, sucre ou confiture.

En début d'après-midi à la grande surprise des enfants l'inspecteur Loirizo est venu nous remettre la 5^{ème} étoile de notre camping et le nouveau panneau avec la nouvelle dénomination de notre camping.

Depuis le 1^{er} août, le bâtiment péri et extrascolaire s'appelle « La casaloustik ». Les 5 salles porteront un nom différent, salle Soleil, Corail, Lagon pour le péri et extrascolaire et Papille et Gourmandise pour la restauration. ■



Jeunes

Dans le cadre du dispositif **"argent de poche"**, les jeunes de la commune ont réalisé plusieurs petits travaux au cours de l'été, peinture au sol dans les écoles, restauration du cabanon à l'école Robert Tatin, entretien au petit bois et rue de l'étang... Ils ont également pu participer à deux chantiers organisés par Laval agglomération, mise sous pli pour le théâtre des 3 Chênes et communication pour le vide jardin avec le service environnement. Pour rappel, les chantiers sont ouverts aux jeunes de 16 et 17 ans. Les inscriptions commencent fin janvier et se poursuivent tout au long de l'année.

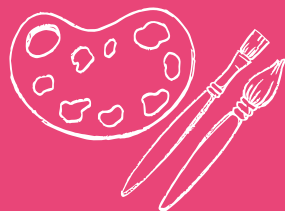
Information : Le service jeunesse organisera en partenariat avec l'association Ça Coule de Source et le service jeunesse du Bourgneuf, le traditionnel séjour ski. Il se déroulera **du 27 février au 5 mars** à Saint-François Longchamp. ■

Pour tout renseignement, merci de contacter : Cyril SEVIN, coordinateur enfance jeunesse, service. jeunesse@loiron-ruille.fr ou 06 07 38 25 78

esse



Les écoles



La rentrée des classes 2020 s'est faite dans un contexte très particulier mais toutes les dispositions ont été mises en place afin d'accueillir tout ce petit monde dans les meilleures conditions.

ROBERT TATIN école publique à Ruillé accueille 106 élèves répartis en 5 classes :

- TPS/PS/MS : 19 élèves (2 TPS, 7 PS, 10 MS) M^{me} Lefèvre
- GS/CP : 20 élèves (11 GS et 9 CP) M^{me} Marchand
- CP/CE1 : 18 élèves (7 CP, 11 CE1) M^{me} Legendre et M^{me} Boëdec
- CE2/CM1 : 25 élèves (17 CE2, 8 CM1) M^{me} Cohennec et M^{me} Boëdec
- CM1/CM2 : 24 élèves (9 CM1 et 15 CM2) M^{me} Cormier



JEAN MOULIN école publique à Loiron accueille 195 élèves répartis en 8 classes :

- TPS/PS/MS : 25 élèves M^{me} Morand et M^{me} Demange
- TPS/PS/MS : 25 élèves M^{me} Herrouet
- MS/GS : 25 élèves M^{me} Coudreuse et M^{me} Demange
- CP : 22 élèves M. Marcille et M^{me} Baron
- CP/CE1 : 24 élèves M^{me} Bedault
- CE1/CE2 : 24 élèves M^{me} Benatre
- CM1/CM2 : 25 élèves M^{me} Deslauriers
- CM1/CM2 : 25 élèves M^{me} Bougle et M^{me} Bellebon



SAINT-JOSEPH école privée à Loiron accueille 66 élèves répartis en 3 classes :

- TPS/PS/MS/GS : 28 élèves M^{me} Grimault et M^{me} Moussu
- CP/CE1 : 16 élèves M^{me} Brou
- CE2/CM1/CM2 : 22 élèves M^{me} Hurfin



Actualités DES ASSOS

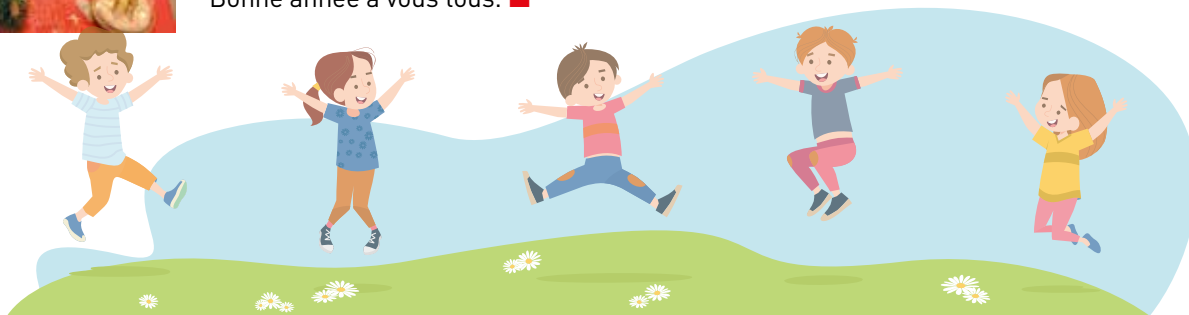
APE Robert Tatin RUILLÉ



Une nouvelle année qui commence pour l'association des parents d'élèves de l'école Robert Tatin. Une équipe toujours motivée pour mener des actions et des animations tout le long de l'année : marché Noël, carnaval, kermesse, ventes diverses pour financer les projets scolaires.

Nous sommes toujours à la recherche de parents pour intégrer notre équipe car cette année nous devons mettre les bouchées doubles vu les événements du moment.

Bonne année à vous tous. ■



NORIOLE théâtre LOIRON RUILLÉ



L'association "Théâtre Noriol" reste une entité reconnue très impliquée dans la vie associative du Pays de Loiron Ruillé. En partenariat avec des associations locales, nos bénévoles, et vous public, Noriol vous a présenté : (tout le monde s'en souvient), oui c'est ça ; Gare au camping !!) précédée de

la pièce des jeunes : "tel est pris qui croyait prendre", tout ceci est le résultat de la motivation de nos acteurs, n'ayant qu'un seul but : Votre plaisir et la joie de se retrouver pour un moment de convivialité.

Merci à tous et patience nous revenons (...?) en mars prochain ■



Club des Toujours jeunes RUILLE

Un mot d'encouragement, l'année 2020, négative pour nos activités vu les conditions sanitaires qui nous sont imposées par le Covid-19. Restons confiants pour 2021, nous reprendrons bien sûr nos activités dès que possible. En attendant,

organisons nous pour briser la solitude et gardons le moral. Bon courage et au plaisir de se réunir.

Le Président et son équipe. ■



Bad Loisirs LOIRON RUILLE

L'Association a clôturé la saison 2019-2020 avec l'Assemblée Générale le 9 juillet dernier avec un bilan de 35 adhérents. Le tournoi familial compte tenu du contexte sanitaire n'a pas pu être maintenu, il sera reporté en 2021.

Adultes débutants ou confirmés, venez nous rejoindre pour une pratique du badminton en loisirs.

Accès libre après inscription aux différents créneaux (deux séances d'essai gratuites).

Pour ceux qui le désirent, des rencontres interclubs loisirs sont possibles tout au long de la saison. ■

Si vous souhaitez nous rejoindre ou obtenir quelques renseignements, contactez-nous par mail : badloisirs.lr@gmail.com.

Basket LOIRON-RUILLE

Cette nouvelle saison redémarre et nous repartons avec l'envie de vous proposer la pratique du basket dès 3 ans (baby basket).

Les équipes de U11 à U18 sont en coopération avec le club du SOBG (St-Ouen et le Genest St-Isle).

Nous avons également une équipe Loisirs avec des rencontres en semaines. ■

Contact : loiron.basket@gmail.com



Sport et Détente LOIRON RUILLE

YOGA (deux cours le jeudi : 18h30 et 19h45)

DANSE MODERNE JAZZ pour enfants, adolescents et adultes (vendredi à partir de 17h)

STRONG-ZUMBA pour adultes et adolescents (mercredi de 18h45 à 19h45)

- apprentissage de chorégraphies « country » pour les danseurs débutants, de 19h à 20h, les mardis 16 février 2021, 20 avril 2021, 29 juin 2021, si l'état de santé de l'animatrice le permet.

- révision d'anciennes chorégraphies « country » pour les danseurs débutants à novices de 19h à 20h, les mardis 5 janvier 2021, 2 février 2021, 9 mars 2021, 6 avril 2021, 11 mai 2021, 1^{er} juin 2021, si l'état de santé de l'animatrice, le permet.

LIEUX DES ACTIVITÉS :

- yoga, danse modern jazz et strong-zumba à la salle des fêtes de Loiron

- initiation à la danse country à la salle Louison Bobet de Loiron. ■

Contact : sportetdetente.loironruille@gmail.com.

A votre rencontre

Avec la crise sanitaire inédite que nous avons connue au printemps dernier, nous avons souhaité rencontrer et donner la parole à Cyril SEVIN et Lena VERGER qui ont été acteurs de cette période, le premier dans le cadre de son activité au sein de la Commune et la seconde en tant qu'initiatrice d'une action de solidarité

Cyril SEVIN, coordinateur Enfance-Jeunesse à Loiron-Ruillé



Cyril SEVIN a pris en charge la coordination des actions en concertation avec tous les acteurs éducatifs : directrices et enseignantes, élus, parents et agents communaux.

On peut distinguer 2 périodes :

- le confinement du 17 mars au 11 mai

Dès le lendemain de l'annonce du confinement, une rencontre a eu lieu le 13 mars avec l'ensemble des acteurs pour

organiser la communication vers les familles qui a été faite le jour même par les écoles via les enfants et par la commune via le portail famille.

Dans les jours qui ont suivi, un accueil pour quelques enfants de soignants a été mis en place et, pendant quelques jours, nous avons aussi accueilli des enfants de Port-Brillet.

En parallèle de l'enseignement à distance, l'équipe d'animation municipale proposait des activités artistiques, culturelles et sportives aux parents et enfants via le site internet de la commune chaque jour de la semaine avec un montage-synthèse le samedi. Cela a permis de garder le contact tout en étant ludique et divertissant.

- le déconfinement à partir du 11 mai

Cyril en coordination avec André MAUDET, adjoint en charge de la Jeunesse, a coordonné la mise en place du protocole dans les écoles et les accueils.

Il a fallu réaménager tous les espaces utilisés par les enfants avec l'appui du service technique.

Ainsi, nous avons pu accueillir les premiers enfants dès le 12 mai.

Au fil des semaines et de l'évolution du protocole, le nombre d'enfants accueillis a augmenté progressivement pour atteindre environ 80 % fin juin.

Merci Cyril pour tout ce travail qui a permis de traverser au mieux cette période inédite. ■

Léna VERGER, initiatrice d'une action sur « Les bougies de 20h »

Léna VERGER a eu une idée originale pour mener une action pour le soutien de toutes les personnes qui sont restées mobilisées pour les autres pendant le confinement. On pense bien sûr aux soignants et aides à domicile mais aussi, comme les parents de Léna, aux routiers et employés des grandes surfaces et pas que...

« Une bougie offerte par mes amis pour mes 18 ans me donne l'idée, dans nos villages, en complément des applaudissements dans les villes, d'allumer une ou des bougies devant les maisons et bâtiments publics le soir ».

Ce geste simple s'est avéré « lumineux » avec de très nombreuses maisons éclairées : c'était une « lueur d'espoir » pour tous comme le dit Léna.

Un envoi de photos était proposé. C'est ainsi que plus de 200 clichés venant, pour certains, de tout le Grand Ouest, ont été reçus par Léna et échangés sur les réseaux.

Une vidéo est toujours disponible sur facebook (hashtag#lueurdespoir).

Merci Léna pour cette belle initiative qui a mobilisé et touché les gens.



Toujours plus d'impôts !

Dans un précédent numéro, j'avais déjà parlé du poids des impôts royaux sur la population ; je vais y revenir ici avec un point beaucoup plus complet qui montre mieux leur importance et le rôle qu'ils vont avoir dans le démarrage de la Révolution. Ce sera d'ailleurs un point qui sera abordé, ici et partout, dans les Cahiers de Doléances qui seront rédigés dans toute la France en 1789.

En fait, tous les prétextes sont bons pour lever de nouveaux impôts, puis les augmenter régulièrement.

Les sommes notées ici sont celles de la paroisse de Ruillé pour l'année 1780. Les impôts ont été séparés par le curé Delaunay en plusieurs catégories.

D'abord, les impôts principaux : **la Taille** pour 1732 Livres, les Droits des collecteurs pour 43 Livres, les Droits de quittance pour 2 Livres, la Capitation pour 1125 Livres, le Second Brevet pour 1090 Livres et l'Habit du Soldat (milice) pour 13 Livres, soit un total de 4007 Livres. (Voir le numéro 8 du B.M. pour plus de détails)

La Gabelle est le second impôt. Cette année-là, 40 minots* sont imposés pour un total de 2412 Livres. .

La troisième partie est représentée par les « Deux Vingtièmes », impôt représentant 1/10^e de la valeur des biens et leur rapport éventuel pour un montant de 1845 Livres. A noter que cet impôt a doublé, c'était au départ un vingtième, que le clergé en est exempté et que beaucoup de nobles s'arrangent pour ne pas le payer.

La quatrième partie est l'impôt payé pour l'**entretien du Grand Chemin** traversant Ruillé ; estimé au quart de la taille, il se monte à 433 Livres.

La cinquième partie est un impôt qu'on peut qualifier de volontaire (mais si, ça existe!) puisque la consommation n'est pas obligatoire contrairement au sel ; il s'agit de la taxe sur **le tabac** qui s'élève tout de même à 1500 Livres pour la paroisse.

La sixième catégorie est constituée par les « maltôtes » qui au début sont des taxes exceptionnelles mais sont

devenues des taxes normales au fil du temps. Ce sont les taxes prélevées sur **l'eau-de-vie, le vin, le cidre**, elles s'élèvent à 600 Livres.

La septième est constituée par toute une série de taxes prélevées sur : les contrôles, le centième denier, les insinuations, les francs fiefs... autant de taxes à payer lors de l'établissement d'actes notariés de toutes sortes ; elles représentent 600 Livres.

On arrive ainsi à un total impressionnant de 11 397 Livres pour la paroisse dont la population totale est évaluée à 750 habitants. Rappelons qu'un menuisier par exemple gagne à peine 0,8 Livre par jour de travail. On peut remarquer aussi que le curé a oublié d'allonger la liste en y ajoutant notamment la dîme, due directement au

clergé et les charges et droits féodaux payés directement au seigneur.

Ce n'est pas encore suffisant et en 1781, on en ajoute encore un peu : l'impôt sur le sel et celui sur le tabac augmentent de façon significative (environ 7%) ajoutant encore à la détresse et à la misère de la population.

On voit là toute la précarité de la vie à l'époque, entre les impôts, les épidémies (encore une en 1782), l'incertitude des récoltes liée aux mauvaises conditions climatiques qui se succèdent et aux très faibles rendements, on ne sait jamais de quoi sera fait le lendemain et chaque nouvelle injustice pèse lourd, de plus en plus lourd... L'année 1783 sera marquée quant à elle, par d'étranges phénomènes mais c'est une autre histoire... ■



Retour en images

